

Technicien constructeur bois

Le-a titulaire de ce bac pro intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en oeuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés.

Son activité consiste à :

- préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier technique et des contraintes de l'entreprise ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en oeuvre de la charpente et de la construction bois ;
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

Débouchés

Il-elle exerce son activité dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.

Métiers accessibles :

- Charpentier-ère bois
- Menuisier-ère

Eventuellement :

- Agenceur-euse de cuisines et salles de bains

Accès à la formation

Admission de droit : après la classe de 3^e

Admission conditionnelle : après un CAP du même domaine.

Qualités requises :

- créativité et technicité
- connaissances informatiques
- maîtrise du dessin et des logiciels spécialisés
- organisation

Statistiques

En N-C, en 2015 : Formation peu demandée (moins de 0,8 demande pour 1 place)

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- Analyse technique d'un ouvrage : choisir et justifier les solutions techniques, établir les plans d'exécution, les quantités de matériaux et composants.
- Préparation d'une fabrication et d'une mise en oeuvre sur chantier : décoder et analyser les données opératoires et de gestion, établir le processus de fabrication et produire les documents de suivi de chantier.
- Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise : animer une équipe de travail, communiquer avec les différents partenaires, rendre compte du déroulement des activités de fabrication et de mise en oeuvre sur chantier.
- Fabrication d'un ouvrage : assurer la sécurité des postes de travail, préparer les matériaux, effectuer les calculs de dimension et de géométrie des éléments, conduire les opérations de taille, d'usinage, d'assemblage, de finition et traitement, assurer la maintenance des matériels.
- Mise en oeuvre d'un ouvrage sur chantier : conduire les opérations de sécurité, contrôler la conformité, approvisionner le chantier, lever les structures, gérer l'environnement, assurer la maintenance périodique des ouvrages.

Stages (ne concerne pas les apprentis)

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique :
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve de technologie :
 - analyse technique d'un ouvrage, coeff. 3
 - préparation d'une fabrication et d'une mise en oeuvre sur chantier, coeff. 3
- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel :
 - réalisation et suivi des ouvrages en entreprise, coeff. 2
 - fabrication d'un ouvrage, coeff. 3
 - mise en oeuvre d'un ouvrage sur chantier, coeff. 2
 - économie et gestion, coeff. 1
 - prévention - santé - environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5

- Histoire, géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Métiers du bois (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Systèmes constructifs bois et habitat
- BTS Charpente-couverture
- BTS Développement et réalisation bois

Où se former en Nouvelle Calédonie ?

En lycée public :

- Lycée Pétro Attiti, Nouméa

en savoir +

- www.onisep.fr/voie-pro
- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e », « Après le bac »
- Diplômes « Les bacs pro », « Du CAP au BTS-DUT »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Zoom « Les métiers du bâtiment ».

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.